



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°924) DE MISE A
DISPOSITION DE LA SALLE BERLIOZ A
L'ASSOCIATION «ORCHESTRE CONSUELO», A
TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-23-473
EN DATE DU 22 DECEMBRE 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Orchestre Consuelo » représentée par Madame Ines DJIA en qualité de Trésorière, dont le siège est situé Route de Brannay moulin de Paroy, 89100 Nailly, d'organiser une répétition dans la salle Berlioz le 7 décembre 2023 de 10h00 à 16h30 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Orchestre Consuelo » représentée par Madame Ines DJIA en qualité de Trésorière, dont le siège est situé Route de Brannay moulin de Paroy, 89100 Nailly, une convention de location de salle pour un montant de 71,99 € TTC (soixante-et-onze euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes), afin d'organiser une répétition, dans la salle Berlioz le 7 décembre 2023 de 10h00 à 16h30 ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN